



PRELEVEMENT ADN SUR MINEUR

Par **cocomet**, le **25/09/2014 à 18:41**

bonjour, mon fils de 14 ans a été auditionné hier dans le cadre de l'incendie accidentel d'une maison abandonnée depuis 20 ans ainsi que 3 de ses copains tous du même âge. Mon fils était présent sur les lieux au moment du sinistre et a dit à son copain de ne pas jouer avec des allumettes trouvées sur place. Malheureusement, la mousse du canapé a pris feu et à défaut de pouvoir l'éteindre, ils ont pris la fuite et appelé les pompiers. Après les auditions, on nous (les parents) a fait lire les pv pour signatures. pendant ce temps un policier est parti avec les 4 enfants. quand j'ai demandé à l'autre policier où ils allaient, il m'a répondu "à la photo et aux empreintes". rnsi j'avais pas demandé, on nous disait rien. aucune autorisation ne nous a donc été demandé et en ressortant mon fils était choqué de la façon dont ça s'est passé et m'a parlé outre les photos et les empreintes digitales, d'un test adn !! comment est-il possible de faire ces tests sans nous en informer donc avoir notre consentement ? je précise qu'il n'y a eu aucune garde à vue. La façon d'agir est-elle normale ? Si non, quel recours puis-je avoir ? comment procéder ? que puis-je obtenir ? merci beaucoup